

---

## COMITÉ SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION

### PROCÈS-VERBAL

158<sup>e</sup> séance tenue le 14 janvier 2019 à 16 h 30

Maison du citoyen, salle des Comités, 2<sup>e</sup> étage, 25, rue Laurier

---

#### PRÉSENCES :

##### Membres

M. Jocelyn Blondin, président – Conseiller, district du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau (n° 5)

M. Cédric Tessier, vice-président – Conseiller, district de Hull-Wright (n° 8)

##### Secrétaire

M. Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

##### Ressource interne

M. Marc Chicoine – Directeur adjoint, services de proximité et programmes

#### ABSENCES :

##### Membre

M. Mike Duggan – Conseiller, district de Deschênes (n° 3)

##### Ressources internes

M<sup>me</sup> Catherine Marchand – Directrice Module, aménagement du territoire et développement économique

M. Jean-Pierre Valiquette – Directeur adjoint, planification et gestion du territoire

---

#### 1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 16 h 46.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

#### 3. Approbation du procès-verbal de la 157<sup>e</sup> séance tenue le 10 décembre 2018

Le procès-verbal de la 157<sup>e</sup> séance tenue le 10 décembre 2018 est approuvé.

#### 4. Signature du procès-verbal de la 157<sup>e</sup> séance tenue le 10 décembre 2018

Le procès-verbal de la 157<sup>e</sup> séance tenue le 10 décembre 2018 est signé par le président.

#### 5. Suivi du procès-verbal de la 157<sup>e</sup> séance tenue le 10 décembre 2018

Aucun suivi n'est effectué.

#### DISTRIBUTION :

Aux membres du CDD, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

 PRÉSIDENT	 SECRÉTAIRE
--	--

**6. Date de la prochaine séance**

La prochaine séance du Comité sur les demandes de démolition aura lieu le lundi 28 janvier 2019.

**7. Période de questions des citoyennes et citoyens**

Aucun citoyen ou citoyenne ne s'est présenté à la période de questions.

**8. Démolir un bâtiment résidentiel – 38, rue Viger – District électoral du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau – Jocelyn Blondin**

**R-CDD-2019-01-14 / 01**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été formulée pour démolir le bâtiment principal situé au 38, rue Viger;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment à démolir, une résidence unifamiliale vacante, comporte plusieurs déficiences structurales selon le rapport d'inspection déposé dans le cadre de cette demande de démolition;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment n'a aucune valeur patrimoniale reconnue ou répertoriée dans le document d'inventaire du patrimoine bâti réalisé pour la Ville en 2008 et qu'il ne présente aucune caractéristique architecturale ou patrimoniale particulière d'intérêt;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de remplacement conforme à la réglementation a été soumis afin de construire deux habitations trifamiliales de trois étages;

**CONSIDÉRANT QUE** les nouvelles constructions nécessiteront une autorisation du conseil en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité sur les demandes de démolition peut fixer les conditions nécessaires à l'émission d'un certificat de démolition;

**ET RÉSOLU QUE** ce Comité approuve la démolition du bâtiment principal situé au 38, rue Viger, conditionnellement à :

- L'approbation du projet de remplacement par le conseil municipal en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005;
- La délivrance simultanée du certificat de démolition et du permis de construire relatif au programme de réutilisation des sols dégagé;
- Le dépôt par le requérant d'une garantie financière de 5000 \$ qui sera remboursée à la fin des travaux de démolition.

**ADOPTÉ**

**9. Varia**

Aucun sujet n'a été ajouté aux varia.

**10. Levée de la séance**

La séance est levée à 16 h 50.